LES 10 BORNES DE SAINT-MAXIRE

REGLEMENT 2026

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises le jour de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous cédez ce droit à l'image.

1. INSCRIPTIONS

Pour le 10 km et le 5km chronométrés, l'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés âgés de 16 ans ou plus le jour de la course.

- Pré-inscription pour les 5 & 10 km chronométrés / randonnée pédestre :

2 solutions sont possibles :

Sol 1 : par voie postale via le bulletin d'inscription (voir date et adresse au verso du bulletin),

Sol 2 : inscription en ligne sur le site nextrun.fr

	Frais d'inscription	Document(s) indispensable(s)
Course de 10 km	10 €*	Attestation pps ou Licence FFA *
Course de 5 km	7 €*	Attestation pps ou Licence FFA*
Marche	10 €*	/
Animation Enfants	gratuit	Autorisation parentale

**soumis à des frais additionnels lors de l'inscription sur Nextrun.*

- Inscription sur place possible le jour de la manifestation

	Frais d'inscription	Document(s) indispensable(s)
Course de 10 km	11 €	Attestation pps ou Licence FFA*
Course de 5 km	8 €	Attestation pps ou Licence FFA*
Marche	11 €	/
Animation Enfants	gratuit	Autorisation parentale

** Conformément à l'article 231-2-1du code du sport et à la réglementation FFA, pour les personnes majeures ou mineurs de plus de 14 ans de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire :*

- *Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.*
- *D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions suivantes seront établies également par cette dernière.*

2. CIRCUIT

Une boucle ombragée à travers la campagne environnante, sur les bords de sèvre. Aucune difficulté particulière. Un ravitaillement « festif » est proposé sur le parcours de la course de 10km ainsi que sur le circuit de la marche.

Un ravitaillement à l'arrivée est à disposition de tous les participants.

3. COURSE ET RANDONNEE

La course de 10 km est chronométrée avec un classement final.

La course de 5 km est chronométrée avec un classement final.

La randonnée se fait en allure libre, sans classement ni chronométrage.

Les participants sont tenus de respecter le code de la route

4. HORAIRES et LIEU DE DEPART

Les départs sont fixés sur le parking de la salle des fêtes de Saint-Maxire :

- Pour la randonnée pédestre : à 09h00,
- Pour la course de 10 km : ⚠ d**épart fictif à 09h45,** le départ réel sera donné à 1,5 kmde la salle des fêtes, au lieu-dit " Les Habites", **à 10h,**
- Pour la course de 5 km : à 10h.

5. RETRAIT DES DOSSARDS

De 8h30 à 9h30 à la salle des fêtes de Saint Maxire.

6. DOUCHE

Possibilité de se doucher au stade municipal de Saint Maxire.

7. ASSURANCE

Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'association les 10 Bornes de Saint Maxire a pour sa part souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAAF.

8. SECURITE

Des signaleurs sont en poste aux différents carrefours, avec la présence d'un véhicule de premiers secours associatif et d'un médecin.

9. RECOMPENSES

- Course de 5 km et course de 10 km :

Le chronométrage des 2 courses sera réalisé avec un système de détection électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique au moment du retrait de leur dossard.

Seront récompensés :

- les 3 premiers du « scratch » masculins,

- les 3 premiers du « scratch » féminins,
- la personne la plus agée ayant terminée l'une des 2 courses,
- la personne la plus jeune ayant terminée l'un des 2 courses,
- l'équipe la plus représentée en nombre de participants.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Les podiums auront lieu sur place le jour de la manifestation à l'issue de la fin des 2 courses.

Tout coureur qui ne se présenterait pas à ces protocoles serait considéré comme renonçant à toute récompense.

- Ensemble des participants aux course et à la marche :

De nombreux lots seront attribués par tirage au sort à l'ensemble des participants (présence obligatoire). Le tirage aura lieu à la salle des fêtes de Saint Maxire à partir de 12h00.

10. LIMITATION NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour le bon déroulement des épreuves, le nombre de concurrents est limité à 700 personnes.

11. ANNULATION

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de force majeure suite à une décision administrative, le montant de l'inscription ne sera pas restitué et les participants ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit. L'organisation se réserve le droit de verser la totalité des inscriptions à l'association « Sofia »

12. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à cette manifestation, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation notamment aux ravitaillements pour s'en débarrasser.